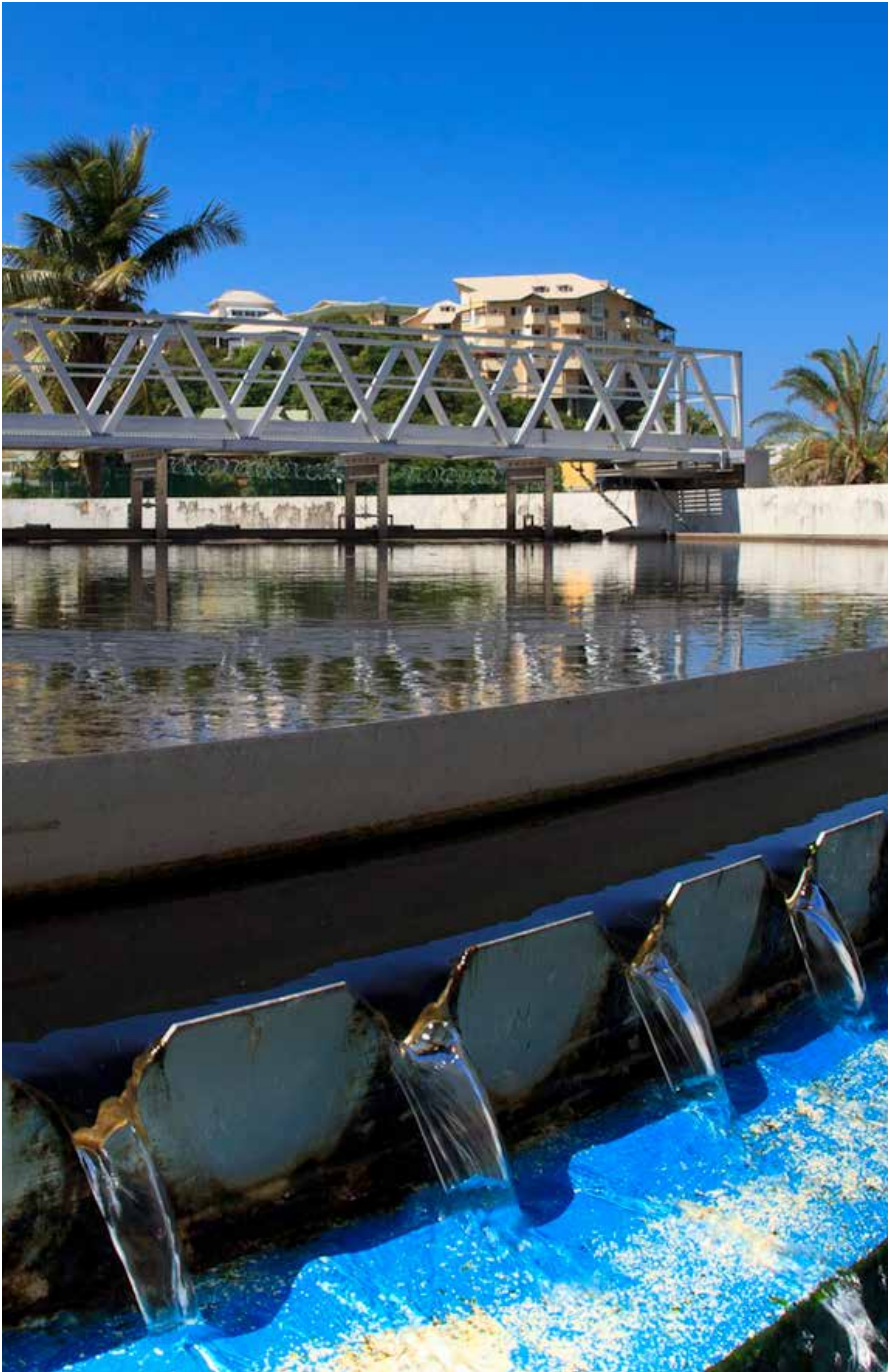




.....
**GUIDE DE
L'ASSAINISSEMENT**
.....

**À
NOUMÉA
L'EAU
EST BIEN
TRAITÉE**



Station d'épuration de l'Anse Vata

SOMMAIRE

L'assainissement sur la commune de Nouméa	4
L'origine des eaux usées	5
Le type de raccordement au réseau	6
Les traitements des eaux usées, de l'habitat au milieu naturel	7
Le traitement des eaux usées en station d'épuration communale	8
Les stations d'épuration de Nouméa	9
Les sous-produits de l'épuration	10
Comment vous raccorder ?	11
Les bons gestes à adopter	14

Directeurs de publication :

Sonia Lagarde, Maire de Nouméa
Didier Pouzou et Kahina Meziani,
Calédonienne Des Eaux

Rédaction :

Ville de Nouméa : PA - DEP - DPSD
Subdivision eau et assainissement
CDE : Service Communication

Conception :

Agence Cactus

Impression :

Multipress
2000 exemplaires sur papier recyclé



IMPRIM'VERT®

› L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE NOUMÉA EN 2019, C'EST :

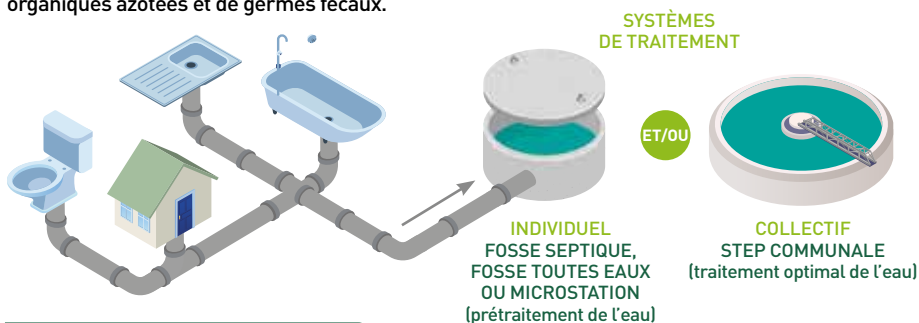
- **7** STATIONS D'ÉPURATION (STEP)
- **59** POSTES DE RELEVAGE
- **365 km** DE RÉSEAUX
- **700 MF** INVESTIS EN 2019 SUR LES OUVRAGES ET LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
- **34 914** ABONNÉS DESSERVIS
- **4 565 260 m³** TRAITÉS DANS LES STATIONS D'ÉPURATION DE NOUMÉA
- **99,7 %** TAUX DE CONFORMITÉ DES REJETS DES STEP COMMUNALES

➤ L'ORIGINE DES EAUX USÉES

1 | LES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Elles proviennent des différents usages domestiques de l'eau et sont essentiellement porteuses de pollution organique :

- **Eaux ménagères** ou **eaux grises** (salles de bain et cuisines): elles sont généralement chargées de détergents, de graisses, de solvants, de débris organiques...
- **Eaux-vannes** ou **eaux noires** (rejets des toilettes): elles sont chargées de diverses matières organiques azotées et de germes fécaux.



2 | LES EAUX USÉES INDUSTRIELLES

Très différentes des eaux domestiques, leurs caractéristiques varient d'une industrie à l'autre. En plus des matières organiques, azotées et/ou phosphorées, elles peuvent contenir des produits toxiques, des solvants, des hydrocarbures... Certaines de ces eaux usées doivent faire l'objet d'un prétraitement de la part des industriels afin d'être autorisées pour le rejet dans les réseaux de collecte.



ET LES EAUX PLUVIALES ?

Ce ne sont pas des eaux usées donc elles ne sont pas traitées. Elles proviennent des précipitations collectées par les toits ou les trottoirs. Elles sont récupérées dans les réseaux de collecte et sont dirigées vers le milieu naturel.



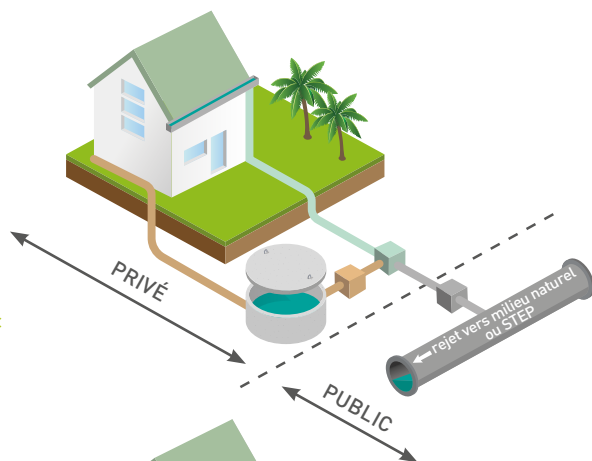
LE TYPE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU

Selon le type de réseau présent sur le domaine public, il existe différentes façons de raccorder votre parcelle. Les deux principales, règlementaires, sont les suivantes :

1/ SITUATION 1

Raccordement des eaux usées domestiques au réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales) public

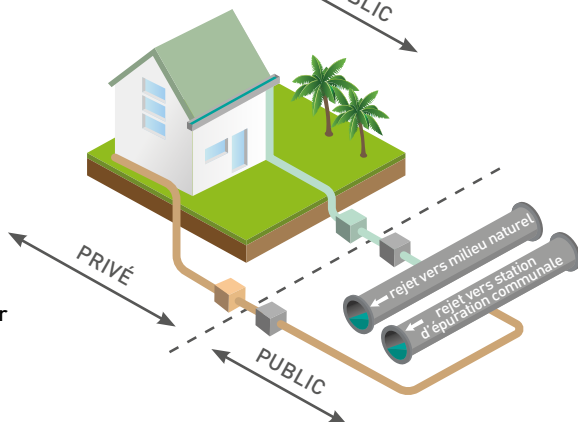
- Il n'y a pas de réseaux séparatifs sur le domaine public.
- Je dois traiter mes eaux usées avant de les rejeter dans le réseau public avec mes eaux pluviales



2/ SITUATION 2

Raccordement des eaux usées domestiques aux réseaux séparatifs publics

- Il y a des réseaux séparatifs sur le domaine public.
- J'ai l'obligation de raccorder en brut mes rejets d'eaux usées sur le réseau public dédié et de supprimer mon système de traitement.
- Je raccorde aussi mes eaux pluviales au réseau d'eaux pluviales dédié.



REJETS AUTORISÉS

REJETS INTERDITS



VALABLE POUR LE RÉSEAU UNITAIRE

REJETS DANS LE RÉSEAU "EAUX PLUVIALES"

- Eaux de pluie
- Évacuation d'eau de climatisation
- Toutes eaux claires non polluées

REJETS DANS LE RÉSEAU "EAUX USÉES"

- Eaux de lavage domestique
- Eaux ménagères
- Eaux de WC

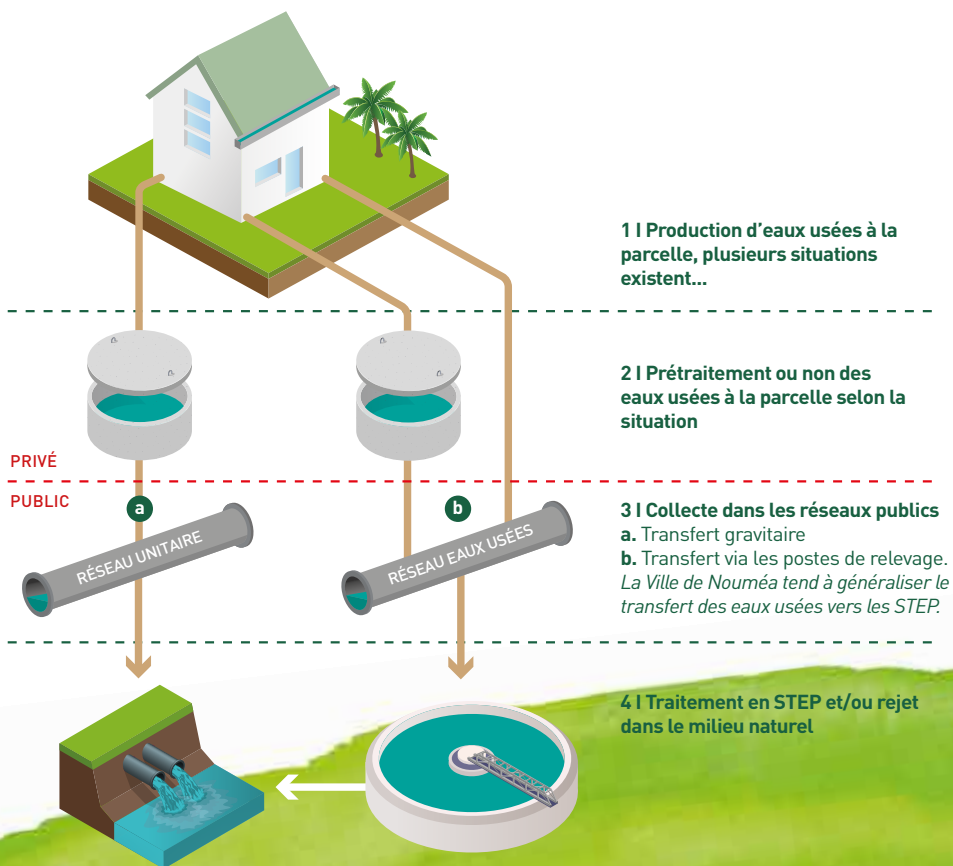
REJETS DANS LE RÉSEAU "EAUX PLUVIALES"

- Tout ce qui est autre que de l'eau claire et non polluée
- Toutes eaux claires polluées
- Peinture
- Huiles de vidange
- Produits chimiques/toxiques

REJETS DANS LE RÉSEAU "EAUX USÉES"

- Peinture
- Huiles de vidange
- Produits chimiques/toxiques

➤ PRENONS DE LA HAUTEUR ET VOYONS OÙ VONT LES EAUX USÉES DEPUIS VOTRE PARCELLE ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le schéma directeur d'assainissement de la Ville de Nouméa, adopté pour la période 2010 - 2030, a pour objectif de réduire les rejets de pollution dans le milieu naturel. Pour cela, en plus de travaux de remise à niveau réalisés sur les stations d'épuration de la commune, un programme de pose de nouveaux réseaux d'assainissement est en cours. Il devra permettre le raccordement de plus en plus d'habitations aux stations d'épuration.



1 | LE DÉGRILLAGE

L'eau traverse une grille qui retient les gros déchets.

1.a | REFUS DE DÉGRILLAGE

Ce sont les matières récupérées et considérées comme déchets banals (canettes, plastiques...). Elles sont envoyées en décharge pour enfouissement.

2 | LE DESSABLAGE ET LE DÉGRAISSAGE

Les sables et les graviers se déposent au fond d'un bassin tandis que les graisses remontent en surface (par insufflation d'air) où elles sont raclées.

3 | LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

L'eau chargée en matières organiques dissoutes séjourne dans un bassin d'aération.

De l'air est envoyé dans ce bassin pour activer le travail des bactéries qui consomment la pollution carbonnée, azotée et phosphorée. En s'agglomérant, elles forment des boues dites « biologiques ».

3.a | LE TRAITEMENT DES BOUES

Une partie des solides résiduels, appelés boues, est extraite, récupérée, épaissie et déshydratée afin d'être évacuée vers une filière autorisée. Les boues peuvent être utilisées en valorisation agricole, si leur qualité le permet.

4 | LA CLARIFICATION

L'eau est séparée du reste des boues par décantation dans des bassins appelés clarificateurs. Les boues restantes sont renvoyées vers le traitement biologique.

5 | LE TRAITEMENT TERTIAIRE PAR LAMPES UV OU FILTRES

Un traitement tertiaire vient parfois affiner l'épuration de l'eau. Il vise à éliminer les bactéries dans le rejet par un procédé de filtration et de lampes ultra violet. L'eau épurée peut ensuite rejoindre le milieu naturel sensible.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Sur Nouméa, 3 stations sur 7 sont équipées de membranes d'ultrafiltration qui remplacent les clarificateurs. Ces membranes ont un seuil de coupure de 0,04 µm. La qualité de l'eau en sortie de ces dispositifs de traitement est conforme aux eaux de baignade.
- En 2018, c'est 99,3% des boues produites dans les STEP qui ont été valorisées en épandage et compostage pour l'agriculture.

➤ OÙ SONT SITUÉES NOS STATIONS D'ÉPURATION ?

LES DIFFÉRENTS SITES DE STATIONS D'ÉPURATION COMMUNALES ET LEUR BASSIN VERSANT EN 2018



● SITES DE STATIONS D'ÉPURATION COMMUNALES

Chaque année, la campagne de travaux d'assainissement menée par la Ville de Nouméa tend à agrandir les bassins versants de collecte des stations d'épuration communales.

➤ LES SOUS-PRODUITS DE L'ÉPURATION

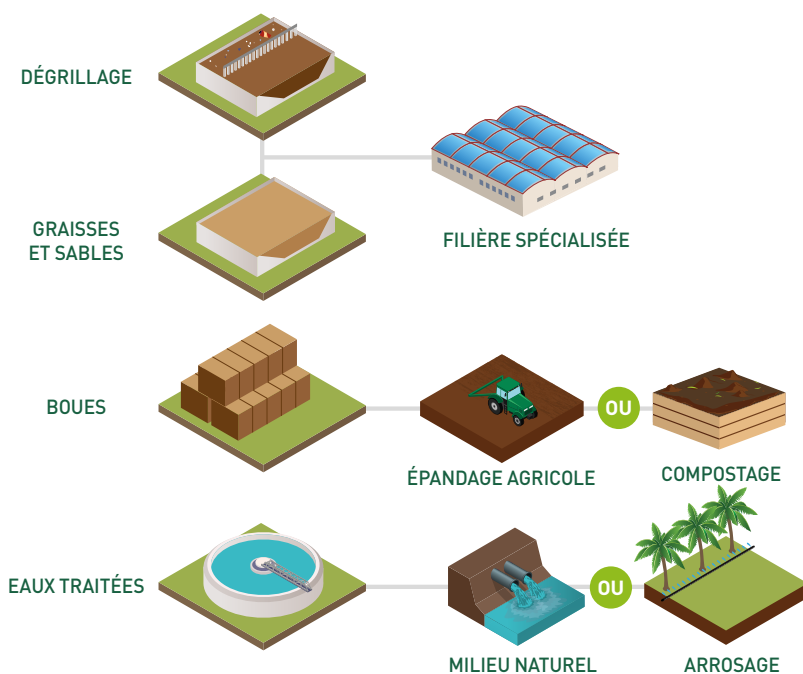
- Les refus de dégrillage
- Les graisses et sables
- Les boues (3 834 tonnes produites en 2019)
- Les eaux traitées

Les refus de dégrillage, graisses et sables sont envoyés vers des filières spécialisées. Les boues et eaux usées traitées peuvent être valorisées.

➤ LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

- Épandage agricole
- Compostage (en mélange avec les déchets verts)

Les eaux traitées sont généralement rejetées de manière contrôlée dans le milieu naturel mais peuvent, sous certaines conditions, être réutilisées en arrosage. Elles sont également utilisées dans le process des STEP, pour le nettoyage confiné des équipements. Ces opérations sont généralement automatiques.



› LE RACCORDEMENT, UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

La ville pose de nouveaux réseaux de collecte des eaux usées chaque année, qui permettent le raccordement de plus en plus de parcelles privées aux stations d'épuration.

Lorsque votre parcelle est desservie par des réseaux séparatifs, vous avez deux ans pour faire vos travaux de raccordement et être en conformité avec le règlement de l'assainissement collectif de la Ville de Nouméa (consultable sur le site www.noumea.nc).



› 2 BONNES RAISONS DE SE RACCORDER À UNE STEP COMMUNALE



• **Je préserve la salubrité du domaine public et je prends soin de mon environnement.**

Mes eaux usées rejetées seront correctement traitées en station d'épuration avant rejet en milieu naturel.



• **Je n'ai pas à réaliser d'entretien de fosse** ou autre système de traitement des eaux usées chez moi.

À RETENIR

Le raccordement à l'assainissement est une obligation réglementaire, détaillée dans le règlement de l'assainissement collectif de la Ville de Nouméa.

> LA DÉMARCHE À SUIVRE



1 | Ma propriété est desservie par deux réseaux distincts, l'un qui collecte les eaux usées et l'autre qui collecte les eaux pluviales.



2 | Je reçois un courrier de la Ville qui m'informe de l'obligation de raccordement.



3 | Je prends rendez-vous avec un technicien du bureau raccordement de la Ville de Nouméa. Ce dernier détaillera avec moi mon assainissement actuel et les travaux à entreprendre pour se raccorder.



4 | Je fais des devis auprès d'entreprises spécialisées.

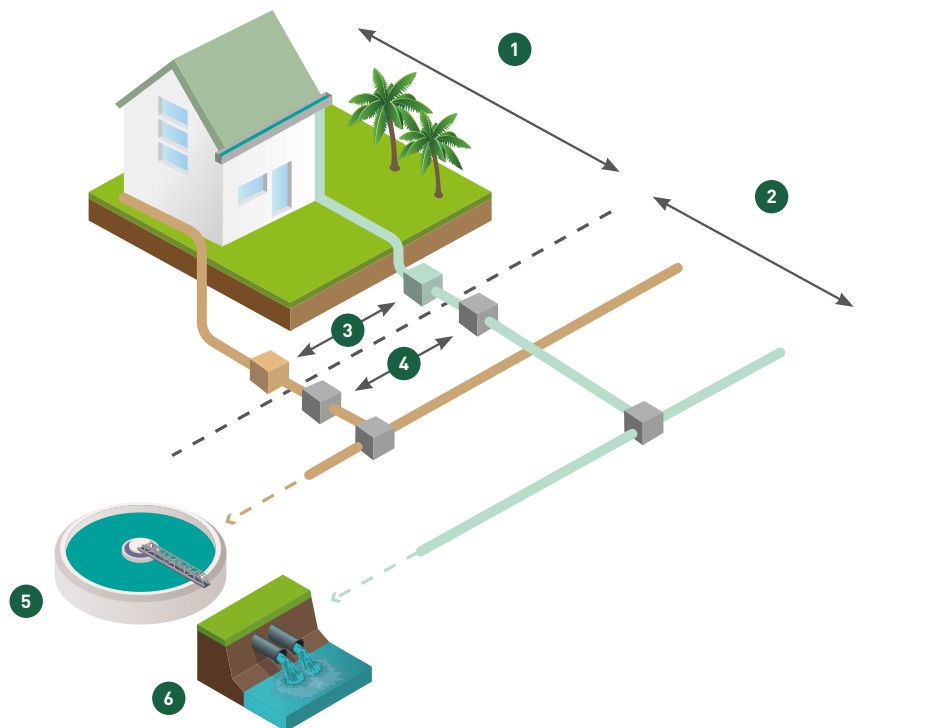


5 | J'engage les travaux de raccordement sous deux ans. Après travaux, mon entreprise me fournit un plan de réseau assainissement de ma parcelle.



6 | Je fais contrôler mes travaux de raccordement par un technicien du bureau raccordement afin d'obtenir ma conformité raccordement.

PARCELLE RACCORDÉE ET RESPONSABILITÉS



1 | Domaine privé

Conduites et regards construits et entretenus par vos soins (jusqu'à la boîte de branchement sur le domaine public)

2 | Domaine public

Réseaux construits par la collectivité. Entretien par la collectivité et son exploitant à partir de la boîte de branchement sur le domaine public.

3 | Regards dissociés EU/EP (privatif)

4 | Boîtes de branchement dissociées EU/EP

(Sur domaine public, la prise en charge des entretiens par la Ville de Nouméa démarre à partir de la boîte de branchement.)

5 | STEP

6 | Milieu naturel

— Collecte d'eaux usées

— Collecte d'eaux pluviales

BON À SAVOIR

Le bureau raccordement de la Ville de Nouméa accompagne les propriétaires concernés. Vous pouvez le contacter à chaque étape (coordonnées disponibles avec les numéros utiles en dernière page). Ces travaux de raccordement sont déductibles des impôts.

► LES BONS GESTES À ADOPTER, CHANGEONS NOS HABITUDES



Je réduis les doses de détergents pour la vaisselle ou la lessive afin de ne pas saturer les stations de traitement des eaux usées.



Je ne jette pas de solvants (comme le white-spirit) dans les réseaux d'assainissement.



Je ne verse pas des huiles ménagères, herbicides, médicaments dans les toilettes, les lavabos et les éviers.



Je ne jette pas directement à l'égout ou dans la nature les huiles de vidange, les restes de carburant, les batteries...je les vide auprès d'organismes spécialisés.



J'utilise des produits d'entretien biodégradables.



Je jette mes lingettes, serviettes hygiéniques et tampons à la poubelle, mais pas dans les toilettes.



J'utilise de l'huile de coude pour déboucher mon évier plutôt que des produits chimiques.



Plage de l'Anse-Vata - Nouméa

> COORDONNÉES

- Ville de Nouméa

Pôle Aménagement (PA)
Direction de l'Espace Public (DEP)
Division Performance des Services Délégués (DPSD)
Subdivision Eau et Assainissement (SEA)

Annexe Ferry
29, rue Jules-Ferry
Centre-ville, 98800 Nouméa

- Bureau de raccordement à l'assainissement
Tél : 27 07 61
- La Calédonienne des Eaux (CDE)

N° VERT 050 125

E-mail : clientele@cde.nc